

SECRETARIAT GENERAL

ARRÊTE N°2025- 6389 /MESRS-SG DU 31 DEC 2025

PORTANT HABILITATION DE TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT (378) PROGRAMMES DE  
FORMATION DE SOIXANTE (60) ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
DLTG - OK

- Vu la Constitution ;  
Vu la Charte de la Transition, révisée ;  
Vu la Loi n°06-046 du 28 décembre 1999, modifiée, portant loi d'Orientation sur l'Education ;  
Vu la Loi n°2012-013 du 24 février 2012 relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali ;  
Vu la Loi n°2018-034 du 27 juin 2018 portant création de l'Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique ;  
Vu le Décret n°06-395/P-RM du 19 septembre 2006 fixant les modalités de l'habilitation et de la délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur ;  
Vu le Décret n°08-790/P-RM du 31 décembre 2008 portant institution du système Licence Master, Doctorat (LMD) dans l'Enseignement supérieur au Mali ;  
Vu le Décret n°2012-588/P-RM du 8 octobre 2012, modifié, fixant les modalités d'application de la loi relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali ;  
Vu le Décret n°2018-0734/P-RM du 21 septembre 2018 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;  
Vu le Décret n°2024-0658//PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;  
Vu l'Arrêté n°2012-1915/MESRS-SG du 11 juillet 2012 portant création et organisation du diplôme de Licence professionnelle dans les structures d'enseignement supérieur en République du Mali ;  
Vu l'Arrêté n°2012-1916/MESRS-SG du 11 juillet 2012 portant organisation du diplôme de Licence dans les structures d'enseignement supérieur en République du Mali ;  
Vu l'Arrêté n°2015-4996/MESRS-SG du 31 décembre 2015 portant création et organisation du Diplôme Universitaire de Technologie dans les structures d'enseignement supérieur en République du Mali ;  
Vu l'Arrêté n°2018-0480/MESRS-SG du 28 février 2018 portant création et organisation du diplôme de Master dans les structures d'enseignement supérieur en République du Mali ;  
Vu l'Arrêté n°2024-0125/MESRS-SG du 28 février 2024 portant nomination des membres du Conseil Scientifique de l'Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les programmes de formation de certains établissements privés d'enseignement évalués, par l'AMAQ-SUP, sont habilités ainsi qu'il suit :

51	Université Privée Kankou Moussa (UKM)	Diplôme de docteur d'Etat	Sciences et Technologies	Chimie	Pharmacie
----	--	------------------------------	-----------------------------	--------	-----------

**Article 2** : L'habilitation des programmes de formation prend effet à compter de la rentrée académique 2023-2024 pour une durée de quatre (04) ans.

Seuls les diplômes délivrés dans le cadre de l'habilitation, à la suite de l'évaluation par l'AMAQ-SUP, sont reconnus par l'Etat malien.

**Article 3** : Pendant la durée de l'habilitation, chaque établissement est tenu de mettre en œuvre les recommandations formulées par l'AMAQ-SUP à l'issue de l'évaluation externe.

**Article 4** : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- Original.....01  
PT-RM-CNT-CS-CC-CESEC- HCC.....06  
Primature-Tous Ministères.....29  
Vérificateur Général.....01  
Tous Gouverneurs de Région et District..20  
Dtions Nles/MESRS-Sces rattachés..... 30  
Archives.....01  
J. O.....01

Bamako, le  
Le ministre,

31 DEC 2025

**Bouréma KANSAYE**  
Officier de l'Ordre national

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
DLTG - OK